

sous la direction de
Noël Barbe et Jean-Louis Tornatore

Les formats d'une cause patrimoniale

Émotions et actions autour du château de Lunéville

Rapport final
à la Mission à l'ethnologie
Ministère de la Culture et de la Communication
DAPA/ME/LC/LG 03LO09

2006

Sommaire

| | |
|---|----|
| L'équipe de recherche | 5 |
| Pour une analyse des formats de l'activité patrimoniale <i>Noël Barbe et Jean-Louis Tornatore</i> | 9 |
| L'événement : l'incendie du château de Lunéville | 19 |
| Promenade au château de Lunéville <i>Bruno Étienne</i> | 21 |

Première partie ÉLÉMENTS DE SOCIOLOGIE POLITIQUE DE LA MOBILISATION

| | |
|--|----|
| Sociologie de la mobilisation et de l'action patrimoniales : agir pour / sur le château de Lunéville <i>Anthony Pecqueux</i> | 27 |
| Opportunité et concurrence patrimoniales. Contribution à l'ethnographie de deux associations de sauvegarde du patrimoine lunévillois <i>Thibaut Gorius</i> | 47 |

Deuxième partie QU'EST-CE QU'UNE ÉMOTION PATRIMONIALE ?

| | |
|---|-----|
| Catalogue d'émotions patrimoniales. Le cas du château de Lunéville, de son incendie à sa reconstruction <i>Anthony Pecqueux</i> | 65 |
| « Ça m'a fait quelque chose de le voir en flammes ». Esquisse d'une conceptualisation des émotions patrimoniales (Analyse d'un corpus de lettres de réaction à l'incendie) <i>Bruno Étienne</i> | 103 |
| Ce que l'incendie du château de Lunéville fait faire... <i>Sabrina Leyendecker</i> | 143 |
| Récits de dons. Les réaménagements à distance d'un château et de ses donateurs <i>Noël Barbe et Cécile Blondeau</i> | 167 |
| Portrait du donateur en co-reconstructeur <i>Bruno Étienne</i> | 201 |

Troisième partie
INTRODUCTION À L'ARRAISONNEMENT PATRIMONIAL

| | |
|--|------------|
| De la douleur aux Lumières. Une perspective historique du régionalisme lorrain <i>Luc Delmas</i> | 219 |
| L'horreur patrimoniale. Lunéville-Daewoo et retour <i>Jean-Louis Tornatore</i> | 235 |
| Éléments d'enquête de terrain | 297 |
| Bibliographie générale | 301 |
| Tables analytique des matières | 311 |

Sociologie de la mobilisation et de l'action patrimoniales : agir pour / sur le château de Lunéville

Anthony PECQUEUX

Faisons le postulat, somme tout peu coûteux, qu'on ne peut pas tout à fait déconnecter les émotions qui se sont exprimées à propos de l'incendie du château de Lunéville, de la mobilisation pour sa reconstruction qui a suivi cet événement malheureux. Loin de nous l'idée de poser une équivalence stricte, *a priori*, entre émotion et mobilisation (si tel était bien le cas, il faudrait que ce soit le résultat d'une enquête empirique précise) ; simplement, on peut penser que concernant cet événement patrimonial, on ne comprendra jamais totalement les émotions qui se sont exprimées¹ si l'on ne se penche pas sur la mobilisation dont a été l'objet le château. C'est à cette nécessité que répond le texte qui suit : présenter succinctement la mobilisation à l'œuvre pour la reconstruction du château, afin de permettre au lecteur de mettre en perspective ce qui est dit par ailleurs à propos des émotions dans ce volume.

Et pour appréhender cette mobilisation, une voie d'accès a été privilégiée – plutôt, s'est imposée par son imposante voire écrasante stature : il s'agit de l'association créée au lendemain de l'incendie par le Conseil Général de Meurthe-et-Moselle (rappelons-le, principal propriétaire du château ; par la suite : CG 54), et chargée de recueillir et fédérer dons et initiatives – « Lunéville, Château des Lumières » (par la suite : LCL). En effet son objectif, tel qu'il figure dans les statuts (disponibles sur le site Internet de l'association, www.chateaudeslumieres.com), est de « *regrouper et mobiliser les personnes physiques et morales qui souhaitent participer à la promotion du projet de reconstruction et d'animation culturelle et touristique du château de Lunéville et la restauration des collections de son musée labellisé musée de France* » – en d'autres termes, d'organiser la mobilisation pour la reconstruction du château. Elle a été créée sur le modèle de l'Association pour la Renaissance du Palais du Parlement de Bretagne (ARP), dissoute quand le palais a rouvert puisque sa raison d'être disparaissait : LCL connaîtra sans doute le même sort dans quelques années – son objet comme sa raison d'être sont intrinsèquement liés à la mobilisation. C'est pourquoi nous allons partir de LCL pour présenter la mobilisation, quitte à tirer des fils qui débordent cette association et présentent d'autres formes de mobilisation (sinon concurrentes, du moins parallèles).

¹ Et qui peuvent encore s'exprimer à l'heure actuelle, pour le coup principalement (sinon exclusivement) en raison de la mobilisation. Je me permets de renvoyer à l'autre texte que j'ai signé dans ce volume (*Catalogue d'émotions patrimoniales...*), dans lequel je pose une distinction entre temps de l'incendie et temps de la mobilisation pour traiter des émotions (à partir des propos de Michel Dinet qui posent la partition entre émotion et mobilisation : « *Après le temps de l'émotion, voici venu celui de la mobilisation* »).

« Lunéville, Château des Lumières », vecteur de la mobilisation institutionnelle

Créée officiellement le 28 février 2003, cette association existait concrètement (notamment pour le recueil des dons) dès le début du mois de février. En cohérence avec l'objectif cité dans les statuts, la description pertinente de l'action de LCL n'est pas simplement de favoriser la mobilisation mais, comme a tenu à le rappeler son président Michel Closse lors du conseil d'administration du 5 mai 2004, d'œuvrer pour « *le projet de reconstruction et de développement culturel et touristique du château* »². C'est-à-dire qu'elle se consacre d'une part au recueil des dons (qui sont transmis à la Fondation du Patrimoine, seule habilitée à les gérer depuis une convention signée avec le CG 54 le 13 mars 2003) ; d'autre part à fédérer les initiatives proposées pour participer à la reconstruction du château, à travers le label LCL qui authentifie et officialise chaque manifestation au bénéfice du château, ou encore une aide logistique pour l'organisation d'une manifestation (par exemple, mettre à disposition des bus pour les marcheurs Nancy/Lunéville), etc.³

LCL a été lancée par le CG 54, qui lui a attaché un chargé de mission à plein temps, Yves Ravailier ; celui-ci en est devenu le directeur. Elle compte, outre les donateurs et autres adhérents⁴, pour principaux membres des responsables politiques : le maire de Lunéville, Michel Closse (PS), président de l'association ; le président du CG 54, Michel Dinet (PS) ; le président du Conseil Régional de Lorraine (à l'origine, Gérard Longuet, UMP ; depuis les élections régionales de 2004, Jean-Pierre Masseret, PS) ; le maire de Nancy, André Rossinot (UMP) ; le député-maire de Commercy, François Dosé (PS)⁵. Plusieurs entreprises régionales (principalement les médias : France3 Lorraine, France Bleu Sud Lorraine, L'Est Républicain, Le Républicain Lorrain) font partie des membres fondateurs. Depuis 2005 existent également, à l'initiative de Y. Ravailier, un Club des Partenaires ainsi qu'un Club des Mécènes, qui regroupent diverses entreprises locales partenaires qui souhaitent participer d'une manière ou d'une autre à l'effort de reconstruction. On perçoit bien le caractère pour le moins institutionnel de cette association : par conséquent de la mobilisation qu'elle accompagne voire suscite.

Au-delà du caractère institutionnel : un point d'ancrage symbolique de la mobilisation

Mais prendre acte du caractère institutionnel de l'association et de la mobilisation qu'elle porte ne suffit pas pour comprendre les enjeux et de LCL, et de la mobilisation ; pour cela il faut se montrer attentif à la valeur symbolique de leur dynamique. En effet, il est collectivement entendu que LCL ne parviendra pas à travers les dons à fournir l'essentiel, ni même une faible part de l'effort nécessaire à la reconstruction⁶ ; pour autant, elle apparaît comme le véritable point

² Soit, à un mot près, les termes mêmes des statuts : il ne s'agirait pas de réduire la portée de l'action de l'association.

³ Cf. *infra* le texte de Sabrina Leyendecker.

⁴ Il faut noter que chaque donateur devient automatiquement membre de l'association pour l'année de son don, et à chaque fois qu'il réalise un nouveau don (d'une manière générale, pour la question du don, je renvoie au texte de Noël Barbe et Cécile Blondeau) ; alors qu'on peut simplement adhérer (5 €) sans avoir fait de don pour la reconstruction du château.

⁵ Cf. la note 1 de la page suivante pour une description des acteurs politiques.

⁶ Et on peut en dire tout autant de la mobilisation en général (exceptée bien sûr celle des pouvoirs publics nationaux et internationaux). Bien que l'on en soit toujours au stade des estimations de part et d'autre, il apparaît acquis que la participation par dons ne dépassera pas le pour-cent du coût total : soit moins d'un million d'euros [895.350€ au 15 septembre 2006, selon le site Internet de LCL qui tient le compte en page d'accueil], alors qu'une première estimation des travaux se porte au-delà des cent millions d'euros. L'appel réitéré à la synergie entre fonds privés et

d'ancrage de la mobilisation, que l'on peut qualifier (et à plusieurs titres) de symbolique. Symbolique, ce point d'ancrage de la mobilisation l'est parce qu'il prend appui sur des formes de manifestations spectaculaires, souvent populaires – les diverses initiatives de collecte de fonds agréées par l'association se déclinent comme tombolas, recettes de matchs de football (ainsi le derby lorrain Nancy/Metz en Coupe de France pendant l'hiver 2003), ventes : qui de gâteaux ; qui de bouteilles de vin de Gris de Toul ; qui encore d'assiettes en faïence de Lunéville, etc. Depuis 2006, le site internet de LCL propose, parmi ses onglets principaux (« Mobilisation », « Vie du château », « Le chantier ») une rubrique « La boutique » qui propose un ensemble d'articles à propos du château : des livres, revues, CD, maquettes du château, places pour des spectacles, magnets à l'effigie du « Nain Bébé » ... ; il est d'ailleurs à noter que l'adhésion à LCL se fait par le biais de cet onglet « La boutique ».

Surtout, ce point d'ancrage est symbolique parce qu'il permet de maintenir constant et visible le processus de reconstruction à l'œuvre, d'exhiber sa nature collective (comme le souligne Michel Closse, cf. note 3). Il donne en effet consistance et existence publiques aux efforts consentis, que ce soit aux niveaux local, national voire international. En effet, l'achat d'un billet pour un match de football ou d'une bouteille de vin au profit de la reconstruction du château, pour triviales que soient ces actions, constituent des expressions plus directes de l'attachement au château qu'une décision de subvention de plusieurs milliers voire millions d'euros prise au CG 54, ou ailleurs. Plutôt : des actes de ce type accompagnent adéquatement une telle décision en lui donnant l'occasion de l'existence collective et publique ; par exemple, une cérémonie de remise de chèque permet aux officiels de faire le point sur l'avancée d'abord de la réflexion sur le projet, désormais des travaux. Nous nous sommes principalement attaché à suivre le fonctionnement de cette association, au travers d'entretiens avec certains de ses membres (principalement les deux personnes ressources qui travaillent pleinement pour LCL, le directeur Y. Ravaller, et sa collaboratrice Claudette Brouillot) ; au travers de l'observation de leur travail, et de leurs interactions par exemple avec le tissu associatif local (entretiens avec des membres d'associations patrimoniales locales, ou d'unions syndicales) ; au travers enfin du suivi de certaines actions initiées ou promues par LCL. Au total, l'enquête de terrain s'est partagée entre journées d'observation participante de type socio-ethnographique (dans l'association, et autour du château par le biais d'observations flottantes), et entretiens avec différents acteurs de la mobilisation ; il faut encore signaler le suivi de la presse locale (*Le Républicain Lorrain* et *L'Est Républicain*) et nationale, à partir d'une revue de presse fournie par LCL pour la période qui va de janvier 2003 à février 2004⁷.

publics sert donc plus de catalyseur à la mobilisation et à l'attention constante de tous qu'à un réel partage de l'effort. D'ailleurs pour Michel Closse, « la souscription n'a pas vocation à financer la reconstruction dans son ensemble [...] [mais] à donner plus d'éclat encore au château reconstruit et à en faire une œuvre collective » (*L'Est Républicain*, 2 mars 2003) : derrière la formule politique, il dresse là un constat juste.

⁷ Un point de précision s'avère nécessaire afin de bien faire comprendre ce qui suit ; il concerne les acteurs politiques en présence, qui ont quelque peu fluctué au gré des élections de l'année 2004. Récapitulons et précisons ce qui a déjà été dit ci-dessus : en janvier 2003 les principaux acteurs sont, à droite (UMP), Jean-Jacques Aillagon, ministre de la Culture (Lorrain d'origine, qui brigait plus ou moins explicitement à ce moment la mairie de Metz) et Gérard Longuet, président de la Région Lorraine. À gauche (PS), on trouve Michel Dinet, président du CG 54 et Michel Closse, maire de Lunéville. Depuis, le nouveau ministre de la Culture (toujours UMP) Renaud Donnedieu de Vabres n'avait pas fait le moindre commentaire public sur Lunéville jusqu'à la pose de la première pierre le 2 avril 2005, où il a renouvelé l'engagement de l'État ; Jean-Pierre Masseret, PS, est devenu quant à lui le président de la Région. D'autres élus se révèlent importants : le maire UMP de Nancy, André Rossinot ; le député UMP de Lunéville, François Guillaume (ancien ministre de l'Agriculture ; son suppléant est Jacques Lamblin, conseiller municipal de Lunéville et conseiller général de Meurthe-et-Moselle) ; le député-maire PS de Commercy, François Dosé ; etc.

L'union sacrée, et après ? Présentation de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées

Nous voudrions retracer quelque peu le cheminement d'enquête qui a été mené, depuis la prise de connaissance avec le terrain, jusqu'aux premiers contacts et à l'investissement dans cet objet : à savoir comment la familiarité avec l'objet et le terrain s'est installée. Considérons alors une « donnée de départ », telle qu'elle apparaît pour qui consulte par exemple la presse, et une « donnée » qui serait contemporaine à la fois de l'incendie du château, du début de la mobilisation et de la création de LCL (bref, qui vaut pour les six premiers mois de 2003 au moins) : une belle et franche unanimité, devant le désastre comme la nécessité de la reconstruction, que d'aucuns ont pu qualifier par comparaison d'union sacrée. Élus et responsables de droite et de gauche, grandes et petites collectivités et associations : le temps de l'événement n'est pas au débat, encore moins aux querelles – et si elles affleurent par moments, elles doivent s'effacer devant l'urgence⁸. Par exemple, à tous les niveaux politiques : le conseil municipal de Lunéville parle d'une seule voix, le CG 54 également, Région Lorraine et État de droite s'associent immédiatement à ces collectivités de gauche ; pour immortaliser cela, les clichés de la visite du ministre de la Culture sur les lieux du sinistre le surlendemain (dimanche 5 janvier 2003) ont fait le tour de toutes les rédactions – soit Aillagon, entouré de Longuet, Dinet et Closse, protégés par des parapluies et avec le château encore fumant en toile de fond.

Les exemples de cette union sacrée ne manquent pas, quelques occurrences dans la presse suffisent à montrer l'importance qu'elle revêt alors. Ainsi, dès le lendemain même de l'incendie : « *Elus de la majorité comme de l'opposition [...] constataient avec tristesse et accablement : 'C'est une catastrophe !'* » (*Le Républicain Lorrain*, 3 janvier 2003). Surtout cette unanimité est convoquée pour commencer à organiser la mobilisation : pour le conseiller général d'opposition (UMP) Roger Gauthrot, « *Il n'y a plus d'opposition, plus de majorité. C'est la réplique que nous devons donner à l'adversité* » (*L'Est Républicain*, 13 janvier 2003). Les différents comptes-rendus des réunions d'urgence du CG 54 consacrées au château font la part belle à l'unanimité, comme ce titre : « *Château de Lunéville : droite et gauche font cause commune* », suivi du chapeau suivant : « *L'achat et les projets de rénovation du château de Lunéville n'avaient pas été sans heurts au Conseil Général. L'incendie a fait disparaître les antagonismes* » (*Le Républicain Lorrain*, 5 janvier 2003). Ou encore : les différents élus « *se sont totalement rejoints, dans une belle unanimité, pour déclarer l'union sacrée afin de reconstruire à l'identique le château de Lunéville* » (*Le Républicain Lorrain*, 12 janvier 2003).

On pourrait multiplier les exemples à l'envi, retenons cette idée générale d'une union sacrée autour de la reconstruction du château – et qui n'est pas sans rappeler l'idée exposée à l'origine de ce projet, qui voulait interroger « les formats d'une 'cause nationale' ». C'est par cette « donnée » issue du suivi de la presse que nous avons commencé à nous familiariser avec cet objet, et à déployer l'enquête scientifique. Et alors, sans chercher à mesurer ni même questionner l'authenticité de cette union sacrée (puisque tel n'est pas notre propos), le problème qui se pose est de savoir ce qu'elle a pu devenir une fois passé le temps de l'événement, une fois passées les circonstances exceptionnelles qui nécessitent d'en passer par ce qu'on désigne par « union sacrée », à savoir ici la destruction d'un élément de patrimoine. Ce n'est pas pour nous surprendre : si on continue à suivre la presse, et si on confronte cela avec des observations de

⁸ « *Un chagrin qui se partage, c'est un peu de sérénité qui se propage* », a dit justement une personne regrettant ces querelles de chapelle (*La seule qui nous intéresse se trouve au château, et est aujourd'hui détruite*) » (*L'Est Républicain*, 19 janvier 2003), en référence au joyau du château : sa chapelle détruite dans les flammes.

terrain, les polarisations politiques rejaillissent peu à peu, jusqu'à reformer des oppositions, divergences et autres courants (au sein notamment du conseil d'administration de LCL, encore au sein du comité de pilotage pour le projet de reconstruction du CG 54, etc.).

Et c'est d'autant moins surprenant que, on l'a souligné, la mobilisation dont il est question est essentiellement institutionnelle, donc politique – donc également rythmée par les calendriers électoraux : ces polarisations se sont nettement accentuées à l'occasion des élections régionales et cantonales de 2004, spectaculairement marquées localement par le passage à gauche d'une région considérée comme de tradition conservatrice⁹. Des fissures dans « l'union sacrée » se font d'ailleurs sentir dès les premiers instants après l'incendie, si l'on pense à l'initiative de Maryvonne François-Rémy, à court de locaux pour son Conservatoire de la Broderie Perlée après l'incendie¹⁰ : en désaccord avec ce que lui propose le CG 54, elle s'adresse à François Guillaume et Christian Poncelet, élus UMP, respectivement député et président du Sénat, pour qu'ils fassent pression sur le CG 54 (cf. *Le Républicain Lorrain*, 17 janvier 2003). Et plus généralement, de nombreuses passes d'armes émaillent dès le lendemain de l'incendie la vie politique locale, que ce soit en session du conseil municipal (cf. *L'Est Républicain*, 23 janvier 2003), ou lors d'assemblées générales associatives, qui offrent autant d'occasions de réunir dans une même arène les différents responsables et notables lunévillois (on peut relever l'assemblée générale de l'Office du Tourisme : cf. *L'Est Républicain*, 21 mars 2003)¹¹.

Une analyse praxéologique de la mobilisation institutionnelle

Ces fissures dans « l'union sacrée » affluent déjà dans la presse ; elles nous sont apparues dès la première journée d'enquête à Lunéville, à l'occasion du conseil d'administration de LCL en mai 2004. Ainsi, cette passe d'armes entre Dinet et Closse d'un côté, et le conseiller municipal et général d'opposition Lamblin de l'autre : à l'origine, un tract édité en pleine campagne cantonale, signé par les candidats UMP du Lunévillois, tract qui accusait Dinet et Closse d'une mauvaise gestion financière de LCL ; il insinuait notamment que les dons ont été sinon gaspillés, du moins perdus. Ce sera d'ailleurs le sujet principal de notre entretien avec Michel Closse¹², avant ce conseil d'administration auquel doit participer l'un des signataires, Lamblin. Closse a préparé une

⁹ Lors du conseil d'administration de LCL de mai 2004, Michel Dinet déclare : « On est rentré dans une période de sérénité post-électorale qui va permettre plein de choses à tous niveaux », en réponse aux questions sur les conflits apparus, ou sur les problèmes de budget de fonctionnement de LCL (de nombreuses collectivités locales n'ayant pas voulu s'engager avant les élections, l'association a dû présenter un budget déficitaire).

¹⁰ Situé dans le château, ce Conservatoire privé a été fermé avec l'incendie, afin de disposer de locaux pour la cellule d'urgence, et plus généralement pour des raisons de sécurité (l'ensemble du site ayant été fermé pendant six mois) : alors que sa conservatrice voulait reprendre son activité au plus tôt, le CG 54 de son côté préférerait attendre que la situation matérielle se clarifie. Elle s'est installée dans un premier temps sous une tente posée dans la Cour des Communs (la cour principale, avant d'accéder à la Cour d'Honneur du château), avant d'être affectée dans la partie restaurée et ouverte au public depuis le printemps 2004 – la Cour du Rocher (cour qui jouxte l'aile nord du château, le long du canal). Cela dit, ce local exigu et situé à l'opposé du centre ville ne la satisfait pas et elle poursuit son conflit ouvert avec le CG 54. Un autre occupant de la même partie du château avant incendie, le graveur sur verre Wieslaw Ciepielewski, s'est finalement résolu à installer son atelier chez lui. Depuis la saison 2005, les deux sont installés à nouveau dans la Cour des Communs, côté aile nord (Communs nord).

¹¹ Ces oppositions reviennent forcément à l'occasion du portrait dans la presse du maire Michel Closse : il ne se prive pas de signaler qu'il s'agit pour lui d'« un château que la précédente municipalité considérait comme un 'gouffre' » (*Le Républicain Lorrain*, 19 janvier 2003).

¹² Avec l'occupation de la mairie pendant la matinée par les salariés d'une entreprise sur le point de déposer le bilan, et la crainte que la venue de Dinet à Lunéville ne soit une occasion saisie par ces manifestants pour interpeller les élus départementaux.

cinglante réponse (ce qui d'ailleurs inquiète Y. Ravaller pour la bonne tenue de la réunion), qu'il a assénée en ouverture du conseil : « Non, l'argent des donateurs ne sert pas à des opérations de communication [...] Non le Conseil Général et notre association n'ont prélevé aucun centime d'euro collecté et versé à la Fondation du Patrimoine. [...] Il est intellectuellement malhonnête d'avoir par des écrits ou propos tendancieux tenté de jeter le discrédit sur celles et ceux qui œuvrent véritablement pour l'avenir de ce projet ». Michel Dinet lui emboîte le pas et déclare : « Qu'on ait pu par des phrases savamment autant que fielleusement rédigées laisser croire par une formule elliptique que c'était l'argent des donateurs qui était utilisé à cette fin [organiser des manifestations culturelles], [...] ça ne sera pas supporté, notamment parce que c'est démobilisateur pour ceux qui ont donné ». Voilà pour le début orageux de ce conseil d'administration, et quant à la « donnée de départ » : la rupture de l'union sacrée est sans doute définitive en mai 2004.

Et si l'union sacrée semblait une donnée de départ peu heuristique, retrouver de telles polarisations politiques, par trop prévisibles et attendues, ne peut non plus constituer une piste de travail tout à fait satisfaisante. C'est pourquoi nous voudrions proposer une hypothèse qui considère que la polarisation politique à l'œuvre au sein d'une telle mobilisation ne se manifeste pas uniquement à travers des formulations explicites (comme les passes d'armes citées) : elle s'exprime aussi dans des pratiques, et peut donc être incarnées (cf. Taylor, 1997)¹³. Ces pratiques (incarnées) sont tout aussi susceptibles de lui donner consistance. Loin de vouloir créer une dissociation entre discours et actes – au contraire ils se renforcent et se confirment mutuellement le plus souvent –, et par conséquent dans le souci de les envisager conjointement à l'œuvre, nous formulons l'hypothèse que se développent des *polarisations politiques incarnées*. Une telle hypothèse a pris corps au cours de la première journée passée auprès du chargé de mission du CG 54 pour LCL (désormais directeur de l'association), à l'occasion du conseil d'administration de LCL : se dégageait alors un groupe de personnes, avec ses habitudes de travail en commun, et les appliquant dans une connivence entendue – en actes. Appartenant soit au CG 54, soit à la mairie de Lunéville (institutions à majorité socialiste), ces personnes ne semblaient pas ouvrir leur cercle à d'autres, qui auraient par exemple représenté l'opposition au sein de ces institutions. Ces autres personnes se présentaient donc, par leurs actes au moins autant que par leurs discours, comme un véritable groupe d'opposition dans la mesure où elles se trouvaient toujours en retrait et à distance, sans prendre part à l'activité.

Pour le dire autrement : c'est le fait que l'initiative de l'action soit du ressort du groupe « majoritaire » qui désigne les polarisations politiques à l'œuvre ; également, le fait que l'autre groupe ne manifeste ni initiative ni guère d'action. Dans ce contexte, un observateur qui serait extérieur (qui ne connaîtrait pas les étiquettes de parti) pourrait assez aisément reconstituer les groupes et les appartenances divergentes. Et l'hypothèse que l'on vient de formuler se vérifie déjà dans le système auto-institué de placement des uns et des autres lors de la tenue du conseil d'administration, dans la salle du conseil municipal de Lunéville : autour de tables disposées en U, prennent place au « milieu » MM. Dinet et Closse, avec à leur « droite » élus et responsables de l'opposition (UMP) ; et à leur « gauche », élus et responsables de la majorité (PS) – le côté gauche étant plus fourni et comprenant les fonctionnaires, *a priori* non politiquement marqués, travaillant

¹³ L'idée ici serait d'essayer de prolonger vers le politique la proposition anthropologique forte d'un *agir incarné* (*embodied agency*) que Taylor a faite. Pour lui, l'agir des êtres sociaux est déterminé par un mode d'existence au monde incarné (en prolongation notamment de la phénoménologie de Merleau-Ponty). Selon nous, leur agir politique devrait pouvoir connaître une détermination similaire, au moins par certains aspects ; c'est du moins l'hypothèse qui est soumise ici à l'épreuve du terrain.

dans les collectivités présidées par la gauche. De plus : ce conseil d'administration ne fonctionne pas comme un instrument de travail ou de débat, où s'entendraient des polarisations politiques explicites, mais comme un lieu où sont présentés et entérinés travaux et débats effectués en amont par le groupe actif. D'ailleurs Y. Ravailier déclare lors de ce conseil : « *On va donner des informations très concrètes qui mettent fin à une période d'attente* » – alors qu'on aurait pu s'attendre à ce qu'une réunion comme un conseil d'administration soit l'occasion de discuter des actions à mener, de les proposer et préparer ensemble, etc.

Cette hypothèse de polarisations politiques incarnées permet de commencer à mieux saisir le statut de LCL, et à percevoir son caractère ambigu : ni véritable association, ni véritable appareil du CG 54. Cette association se présente comme un *forum hybride* (Callon, Lascoumes, Barthe 2000), composé d'élus et de fonctionnaires ; de membres donateurs (qui ont effectué un don pour le château) ou de membres adhérents (donateurs et adhérents se distinguent entre : particuliers, associations, collectivités et entreprises) ; et de choses, au premier rang desquelles le château, ainsi que des morceaux d'entités politiques et administratives (beaucoup de CG 54, un peu de Région Lorraine, de l'État – dont l'Armée –, etc.). C'est, comme on l'a vu, en interagissant entre elles (en débattant, en se concurrençant, etc.) que ces différentes entités et personnes forment un véritable forum, dans lequel au demeurant notre équipe de recherche occupe pour les acteurs sa place (nous avons déjà été appelés à formuler plusieurs présentations publiques, et notre présence est régulièrement médiatisée, notamment par LCL).

« Les Lumières » : une valeur polarisée

Surtout, ce forum hybride se trouve traversé de part en part par une valeur : « les Lumières », dont la signification diffère suivant ceux qui s'en saisissent. Cette valeur présente déjà l'avantage d'être disponible, c'est-à-dire de ne pas être « prise » ou revendiquée par un monument dans l'espace patrimonial national ; ensuite, l'avantage de renvoyer à l'épisode glorieux de la vie de cour intense qui s'est déroulée à Lunéville sous Stanislas, avec notamment le séjour de Voltaire (« *On ne croyait pas avoir changé de lieu quand on passait de Versailles à Lunéville* », eût-il dit alors) – tout en désignant une vie de cour moins connotée par la frivolité aristocratique que par le développement des arts et des lettres (et la réflexion politique, etc.). Michel Dinet rapporte en conseil d'administration de LCL les propos que lui a tenu celui qu'il présente alors comme le représentant du Ministère de la Culture en charge du dossier du château (il s'agit de Norbert Engel, ancien conseiller spécial de Catherine Trautman) : « *Le thème des Lumières est un thème qui n'est pas pris par d'autres monuments et c'est un thème très porteur* ». La valeur « les Lumières » permet en outre de donner une orientation politique au projet du CG 54, qui en reprend essentiellement la part de réflexion de philosophie politique sur le contrat social : « *Au XVIII^e siècle il y a eu une réflexion sur le contrat social, la citoyenneté, les débats, donc on va reprendre cette idée-là pour inciter les gens à prendre la parole, à participer aux débats publics. Parce qu'en même temps la participation c'est aussi une thématique forte de la majorité départementale, c'est une chose qu'ils ont mis au cœur de la méthode d'animation du département donc il y a un lien entre les deux* » (selon Vincent Malnourri, chargé de mission auprès du président du CG 54, qui s'est longtemps occupé du dossier « Lunéville »). C'est aussi ce dont se souvient Norbert Engel, qui est à l'origine avec Dinet du choix de cette valeur : le but était de trouver une valeur qui permette de présenter « *le château non pas comme un moment dans le temps mais comme quelque chose qui était directement en rapport avec des problèmes d'aujourd'hui. C'est-à-dire qu'il était complètement dans l'idée que c'était un passé qui nourrissait encore le présent* » (entretien réalisé le 3 novembre 2005).

Mais la valeur « les Lumières » offre également des prises pour de multiples contestations à Lunéville, principalement pour des motifs politiques, historiques, et disons « localistes ». Déjà pour des motifs politiques : l'invocation de cette valeur serait pour certains caractéristique d'une idéologie socialiste. « *L'exposition sur les Encyclopédies¹⁴ est vomie par une partie de la population qui n'est pas de l'époque des Lumières [...] Le Château des Lumières, on dit à Lunéville que ça s'est défini dans un couvent franc-maçon, que c'est une formule qui nous déplaît profondément, qu'on n'est pas des Lumières, et qu'on veut un tout autre destin pour le château de Lunéville que Rousseau, Diderot, etc.* », déclare Pierre Poncet, vice-président des Amis du Château et du Musée (entretien réalisé le 7 septembre 2004), et qui, en tant que tel, déclare se faire là porte-parole d'une partie des adhérents de l'association – il faut noter également qu'il a mené personnellement divers engagements politiques marqués à droite. Ceci dit, « *Ne pas être [de l'époque] des Lumières* » : loin de refléter une conviction ou quelque rémanence monarchiste à Lunéville, cette formulation serait plutôt une manière de désigner un clivage droite/gauche, et de catégoriser l'appellation Château des Lumières comme « de gauche ». Pas toute la gauche, bien sûr, et une autre forme de contestation politique des Lumières est une critique de gauche, qui s'étonne du « *hiatus qu'il y a entre un lieu aristocratique par excellence et la notion de Lumières, de démocratie, d'émancipation, etc. que l'on voulait faire jouer sur le château* », selon les souvenirs de Norbert Engel d'une réunion houleuse du comité de pilotage au CG 54. Cette position est également tenue par le délégué de l'union locale Cgt pour le pays lunévillois, Jacques Bourguignon : « *Quand on recherche vraiment dans l'histoire le passage des Lumières à Lunéville... c'est pas Lunéville qui nous a amené la Lumière ! Qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils sont venus se défouler ici, ils couraient après leurs femmes, ils faisaient la bringue* » (entretien réalisé le 5 janvier 2006 par Jean-Louis Tornatore) ; et de s'étonner du fait qu'il ne soit resté aucun grand texte, philosophique ou autre, écrit à Lunéville.

La contestation de cette valeur attribuée au château, à partir du même argument mais sans lui donner de portée politique, simplement par souci de conformité historique, concerne donc l'interprétation des événements historiques : Lunéville aurait-elle été vraiment une tribune des Lumières, ou plus simplement un refuge ? « *Moi je me demande quel est le génie qui a pondé cette appellation-là parce que, à propos de château des Lumières, il faut savoir qu'ici c'est un duché indépendant et que les Lumières, pour ne pas se faire griller comme des moustiques sur les lampes qui brillaient si fort à Paris, elles venaient se réfugier en Lorraine, à Lunéville, pour échapper à l'embastillement [...] C'est vrai que c'est flatteur de parler des Lumières mais par contre ce n'est pas réel* », remarque Jean-Pierre Carciofi, autre vice-président des Amis du Château et du Musée (entretien réalisé le 6 septembre 2004), et qui s'appuie pour cela sur ses compétences d'historiographe local. Une autre façon de contester la valeur « les Lumières » à partir d'un argument historique est de souligner que ce château n'a subi que très peu l'influence de Stanislas (règne : 1737-1766) : c'est avant tout l'œuvre de Léopold (règne : 1697-1729), qui lui a moins à voir avec les Lumières et n'a pas développé une vie de cour aussi intense que Stanislas. Du coup retenir la valeur « les Lumières » revient à réduire l'influence de Léopold dans l'histoire du château. Cet argument est tenu par la quasi-totalité des guides de l'office du tourisme et des membres des associations patrimoniales, comme Bernard Jacquot : « *Le château c'est le château de Léopold, c'est pas le château de Stanislas [...] Moi ça me hérisse le château de Stanislas !* » (entretien réalisé par Thibaut Gorius). Ou encore le guide Michel Bouard, qui insiste sur l'importance de Léopold dans ses visites puisque « *Les gens croient que c'est le château de Stanislas* » – selon lui car, au temps où le château était occupé par une caserne militaire (de la mort de Stanislas

¹⁴ Dans la Cour des Communs, sur les bâtiments de l'aile sud (Communs Sud), le CG 54 a fait installer des panneaux reproduisant des phrases de Diderot tirées de l'*Encyclopédie*, de Rousseau sur le contrat social, etc. : toutes phrases censées refléter l'esprit des Lumières.

à 1939), on l'appelait le « quartier Stanislas » ; au temps où il correspondait à une cité administrative (à partir de 1952, jusqu'à l'incendie), on l'appelait « Cité administrative Stanislas ». Mais, rappelle-t-il également avec insistance : « *Stanislas n'a rien fait [...] Le créateur c'est Léopold, avec Boffrand son architecte* » (entretien réalisé par T. Gorius).

Plus simplement, à l'écart de toute idéologie, parler de « Château des Lumières » cela induit également de ne plus dire « Château de Lunéville » ; certains regrettent par conséquent que Lunéville ne soit plus au cœur de la dénomination du château. Dans ce cas ce n'est pas à proprement parler la « valeur » « les Lumières » qui est critiquée ou contestée, mais plus justement l'appellation ; l'argument, quant à lui, est disons « localiste », au sens où ce que « Château des Lumières » met sous silence, c'est l'enracinement local du château – et son appartenance irréductible à la ville de Lunéville, et à ses habitants. Ainsi Mme Duclaux, adjointe au maire de Lunéville, regrette-t-elle l'ancienne appellation, certes plus modeste, mais plus conforme à l'attachement local au monument : « *Avant d'être le château des Lumières, pour moi c'est le château de Lunéville. Pour beaucoup c'est resté comme ça [...] Je pense que pour les Lunévillois, c'est le château du conseil général pour l'aspect financier, mais ça demeure le château de Lunéville* » (entretien réalisé par Véronique Touchot). Il ressort bien, des divers points de vue exprimés à propos de « Château des Lumières » (qu'ils concernent la politique, l'histoire ou la sphère locale), que la valeur « les Lumières » pour le château ne fait pas consensus à Lunéville, même si elle est présentée comme centrale dans le projet du CG 54.

Erreurs de cadrage et absences d'incarnation

De manière générale, le caractère politiquement polarisé de LCL se révèle être la source de nombreuses incompréhensions ou erreurs de cadrage, spécialement lors du conseil d'administration de mai 2004 ; ainsi tel conseiller général d'opposition déclarant : « *Je suis membre de l'opposition, je crois bien même que je suis le seul ici dans cette salle* », faisant comme s'il se trouvait siéger à une session du CG 54, puisqu'il y avait d'autres élus de son parti présents. Ou bien M. Closse, qui trouve alors difficile de rédiger une convention de partenariat entre LCL et la ville de Lunéville, comme les autres collectivités peuvent le faire afin d'assurer un budget de fonctionnement stable pour l'association, et alors que Lunéville participe quotidiennement à LCL, ne serait-ce qu'à travers sa propre présidence ; M. Dinet le reprendra pour lui signifier qu'il est essentiel que la ville signe aussi une convention, quitte à ce que sa participation ne soit pas financière (mise à disposition de locaux, de personnel, etc., comme c'est déjà le cas). Encore ce même Dinet, qui signifie tout son intérêt (celui du CG 54) pour une action de LCL présentée dans les actions à venir par Y. Ravailier : faisant ainsi comme s'il découvrait ce projet d'action qui est initié par un chargé de mission du CG 54 – en l'occurrence il s'agit du projet de créer un centre de mémoire et de mobilisation autour des catastrophes patrimoniales.

Mais revenons à l'hypothèse formulée de polarisations politiques incarnées, dont nous avons vu quelques manifestations ; elle se vérifie également, *a contrario*, dans l'absence d'incarnation. C'est-à-dire : le surlendemain de l'incendie, G. Longuet (président du Conseil Régional) figure certes en bonne place sur les photos officielles, évoquées, de la venue du ministre Aillagon¹⁵ ; il a ensuite,

¹⁵ Cette association Aillagon/Longuet aurait pu ou voulu constituer une forme de contre-pouvoir à l'axe représenté « en face » par le CG 54 (et la ville de Lunéville), mais leur défaite commune aux élections régionales de 2004 ne l'a pas permis. Par exemple, dans sa préface à *L'appel de Lunéville* (2003), le ministre évoque ainsi ses partenariats institutionnels pour le château : « *C'est l'engagement du ministère [...] aux côtés du Conseil régional de Lorraine et du Conseil*

dans l'élan de « l'union sacrée » de l'immédiat après-incendie, donné mandat de représentation permanente à deux conseillers régionaux de sa majorité pour tout ce qui concerne le château de Lunéville (cf. *L'Est Républicain*, 4 février 2003) ; seulement jamais un seul n'est venu siéger à LCL. Ne pas siéger ne signifie pas alors se désintéresser, mais montrer une forme d'opposition. Lors de l'assemblée du 5 mai 2004, la présence d'une fonctionnaire de la nouvelle majorité PS au Conseil Régional était l'occasion idéale de rappeler les absences précédentes. M. Closse en la présentant précise que « *c'est la première fois que le Conseil Régional est représenté dans notre enceinte en tant que tel* » ; puis, alors qu'il a oublié de lui céder la parole, il réitère sa remarque, en forme de boutade et d'excuse : « *C'est vrai que je n'étais pas habitué à m'adresser à la Région* ».

Une autre possibilité d'opposition par l'absence d'incarnation consisterait pour les collectivités territoriales dans le fait de différer le versement de leur subvention à LCL, ce qui a été le cas pour la ville de Nancy et le Conseil Régional (alors encore de majorité UMP) ; cela a eu notamment pour conséquences d'obliger LCL à présenter un budget prévisionnel déficitaire (puisque réalisé sans tenir compte de ces éventuelles subventions). Du coup, cela constituait le principal point d'appui du tract électoral de l'opposition aux élections cantonales, ainsi que tout l'enjeu du conseil d'administration : avoir confirmation des promesses de subvention. Cela n'a fait aucune difficulté pour le Conseil Régional, passé depuis à gauche ; et le représentant de la ville de Nancy a lui aussi confirmé l'engagement de sa collectivité. Car les promesses (formulations) avaient été faites officieusement depuis longtemps (et M. Closse de rappeler ce long coup de téléphone avec A. Rossinot, maire de Nancy, au cours duquel ce dernier assurait de la participation de sa ville à LCL) ; il manquait leur indispensable concrétisation (en actes) – leur incarnation officielle.

On commence, avec ces exemples, à voir en quoi l'hypothèse mise à l'épreuve permet, par rapport à une approche plus classique de ce type d'assemblées et associations, de complexifier la description retenue : de mieux faire ressortir toute la richesse de ce terrain d'investigation. Au-delà par exemple de mener une sociographie politique, un relevé des appartenances politiques des différents membres de LCL et de les mettre en rapport avec ce qu'ils y font, il y a toute une épaisseur des interactions à comprendre. Au-delà encore de s'en tenir à la description de LCL comme mobilisation institutionnelle : il y a à comprendre l'enjeu propre de cette association, qui ne saurait se limiter à « institutionnelle », et enjeu auquel l'hypothèse proposée permet de commencer à accéder. Enfin et surtout, l'hypothèse de polarisations politiques incarnées offre des pistes pour relancer l'enquête plus adéquatement qu'en s'appuyant sur les effets d'annonce des politiques. Nous l'avons entrevu avec la redescription de LCL en forum hybride, et en commençant à explorer les controverses, débats, conflits, auxquels ce forum donne consistance ; nous allons y consacrer la suite de l'analyse en étendant la prise en compte des acteurs à ceux qui, avant l'incendie, animaient seuls ou presque la vie patrimoniale locale : les différentes associations patrimoniales basées à Lunéville¹⁶.

général de Meurthe-et-Moselle [...] Avec le président du Conseil général de Lorraine [sic] j'ai lancé un appel à la solidarité nationale [...] Enfin, j'étudie actuellement d'autres projets d'appel au mécénat, en liaison, notamment, avec la Région Lorraine » (p. 8). Derrière l'ordre protocolaire de citation – par ordre d'importance – des institutions d'administration territoriale, on sent poindre comme un second axe, à travers le fait que seules des actions avec la Région sont évoquées, alors que le château appartient au département. Ce qui n'est que partiellement vrai puisque l'Armée en possède encore une partie, notamment dans la zone sinistrée, mais elle ne participe quasiment pas (aux réunions, aux actions...) : disons alors plutôt que c'est le département qui initie la majeure partie de la mobilisation – qui initie réellement l'action.

¹⁶ Pour une analyse spécifiquement consacrée à ces associations, cf. *infra* le texte de T. Gorius.

Vers une mobilisation patrimoniale concurrentielle ? LCL et les associations patrimoniales (Les Amis du Château et du Musée de Lunéville et les Amis de la Faïence ancienne de Lunéville-St-Clément)

Suivant le système des places autour de la table lors du conseil d'administration de mai 2004 (cf. *supra*) et la suite des manifestations de la journée, on pouvait conclure de Bernard Jacquot, président de l'association des Amis du Château et du Musée de Lunéville (par la suite : ACM), qu'il se positionnait à droite – et avec lui, du coup, l'association. En effet, il était attablé à côté de J. Lamblin, conseiller municipal et général UMP ; et lors de l'inauguration de la saison culturelle qui a suivi, il a passé beaucoup de temps avec cette même personne. En fait, les entretiens ultérieurs avec Jacquot, ainsi qu'avec des membres de son association, permettent de comprendre qu'il est plus juste d'interpréter ce positionnement comme le besoin de retrouver une légitimité interne. En effet, investi de la charge de trésorier de LCL, B. Jacquot fait face, depuis, à de nombreuses critiques internes aux ACM : ce repositionnement, en quelque sorte stratégique, servirait à moins s'exposer à de telles critiques. Si l'un des membres des ACM privilégiait l'interprétation de trahison politique (tout en se gardant de l'endosser et en l'attribuant à d'autres membres), la seule personne revendiquant pour elle la critique de « double casquette » que porte Jacquot, la situait plutôt comme trahison à la cause patrimoniale lunévilloise. « *C'est un copain, c'est un lunévillois*, dit J.-P. Carciofi, *mais il y a une faille parce qu'il est trésorier d'une fondation politique et président d'une association apolitique. ACM c'est une association loi 1901, LCL je suis désolé c'est une association politique* » (entretien réalisé le 6 septembre 2004). Car selon lui, LCL est une association non seulement politique, mais qui en outre menace d'éclipser les ACM, en s'occupant du patrimoine lunévillois à la place des habitants eux-mêmes¹⁷.

Une sociographie politique classique aurait conclu, pour B. Jacquot, à une inclinaison à droite, d'autant plus en découvrant que son épouse était l'adjointe à la culture de la précédente municipalité, RPR ; on le voit avec l'enquête ethnographique, il serait trop hâtif de le catégoriser ainsi. Et c'est, on l'a dit ci-dessus, à partir de l'hypothèse de polarisations politiques incarnées que l'attention ne s'est plus seulement focalisée sur LCL, pour se porter sur les interactions complexes qu'elle peut entretenir avec les associations locales, comme les ACM ou encore Les Amis de la Faïence. Pour comprendre la situation, reprenons l'analyse de LCL et des propos des politiques. En effet l'association institutionnelle qu'elle est correspond peu ou prou au *temps de la mobilisation* qui doit suivre le *temps de l'émotion*, et que M. Dinet appelait de ses vœux au lendemain de l'incendie. Cette partition émotion / mobilisation, pour binaire qu'elle puisse paraître, ne représente pas moins le centre du mécanisme de la réaction publique face à un événement malheureux¹⁸. C'est-à-dire : le processus de passage, décrit par Louis Quéré en parlant d'une population confrontée à une catastrophe naturelle (comme une vallée inondée), d'une communauté de destin à un public organisé en régime cognitif. En effet pour lui, à partir du moment où une telle situation est problématisée de manière organisée, l'expérience « *devient partagée non plus seulement parce qu'un certain nombre de personnes se trouvent par hasard être exposées aux*

¹⁷ Elle déciderait « *ce qui est bon pour nous, on est les bons sauvages quoi ! À condition qu'on reste bien sage dans notre cabute, on sera bien traité !* » (Ibid.).

¹⁸ C'est en outre un véritable lieu commun qui s'étend jusqu'à la défense des animaux : « *La mort de l'ourse Cannelle permet aux associations de renforcer une cohésion parfois aussi menacée que les espèces qu'elles défendent* », *Le Monde* 30 novembre 2004 (supplément « Associations », article titré « Cause animale : l'émotion, et après ? »). Cet argument, comme je l'ai signalé au début de cet essai, fait l'objet d'un traitement systématique dans le *Catalogue d'émotions patrimoniales* dans ce volume.

mêmes événements, endurer les mêmes choses, et réagir pareillement, mais aussi parce qu'elles l'ont constituée ensemble comme commune, par leurs interrogations, leurs enquêtes, leurs analyses et l'alignement de leurs réactions » (Quéré 2003 : 132-133).

Ce passage en régime cognitif, indispensable pour que se forme quelque chose comme une mobilisation, n'oblitére cependant en aucun cas les possibilités d'émergence ou de résurgence d'un autre régime, dans lequel les émotions ont leur place ; seulement les émotions qui adviendraient alors seraient liées à la mobilisation pour la reconstruction du château – à la dynamique collective dont le château est l'occasion, et non plus pour le château en lui-même (comme cela pouvait être le cas au moment de l'incendie, au temps de l'événement). Toujours est-il que dans le cas de Lunéville le modèle de L. Quéré ne fonctionne pas, plutôt : l'enquête montre vite que LCL n'a pas été en mesure de remplir ce rôle de catalyseur nécessaire pour organiser un public (*cf.* Dewey 2003) ; et pourtant il y a une mobilisation – ou plutôt, des mobilisations. C'est bien la différence avec le cas décrit par Quéré : comme LCL ne parvient pas à remplir son rôle, ce n'est pas à *une* mobilisation pour le château à laquelle on assiste, mais à *des* mobilisations – qui pour le château, qui pour le musée... Il faut certes relativiser, et montrer précisément alors si et quelles seraient les autres mobilisations à l'œuvre : c'est précisément l'objet de cette investigation auprès des associations patrimoniales.

Des associations patrimoniales vecteurs d'une autre mobilisation ?

Si LCL n'a pas pu organiser un public local, c'est pour un ensemble de raisons : citons l'absence d'implantation sur place, certes compensée depuis septembre 2004 par l'installation des bureaux au château, mais jusqu'à présent dans une partie difficilement accessible, et même pendant longtemps interdite au public : l'inscription « Accès réservé au service » figurait sur la porte menant au bureau de LCL, jusqu'à ce que Y. Ravailier y ajoute « et aux visiteurs de l'association LCL » avec sa pince dimo (observation réalisée le 6 juillet 2005)¹⁹. Citons également le sentiment répandu (et concomitant à l'absence d'implantation locale) qu'il s'agit d'une émanation du CG 54. Ce sentiment s'associe à un rejet de ce que serait, du point de vue des lunévillois, une forme de centralisme paternaliste nancéien : « *Les gens de Nancy nous prennent pour des ploucs, c'est vrai partiellement : une ville de 20 000 habitants n'a pas les structures d'ingénieurs, les gens de niveau de ceux qui sont directeurs de la culture au CG 54...* » (un membre des ACM ; un autre, on se souvient, parlait des lunévillois comme de « *bons sauvages* » pour ces « gens de Nancy »). Citons encore la nature institutionnelle voire artificielle de LCL, etc. Ce sont autant d'éléments qui n'ont pas permis de donner des prises ou des occasions d'attache à tout ou partie de la population. Celle-ci se trouve alors « divisée » dans sa participation à la reconstruction, entre les initiatives proposées par LCL et celles proposées par les ACM, ou les Amis de la Faïence ancienne de Lunéville-St-Clément (par la suite : Amis de la Faïence), ou l'Office du Tourisme de Lunéville, etc.

Car en face de LCL, ou plutôt avant LCL, il y a à Lunéville diverses associations qui s'occupent de patrimoine et d'animation touristique ; et si ces associations paraissent de petite taille par rapport à l'imposante stature de LCL et aux entités qui la composent, ce sont avant tout des associations qui ont un passé. En effet : d'une part ce sont des interlocuteurs habituels ou connus

¹⁹ Il avait également fait ajouter devant cette porte, au début de l'année 2005, deux grands panneaux de publicité pour le DVD *Après le choc, l'action* édité par LCL, avec des flèches qui indiquent l'emplacement des locaux de LCL. Il faut comprendre qu'auparavant rien ne permettait de les identifier clairement.

des lunévillois ; d'autres part, elles ont des habitudes d'action en matière de patrimoine²⁰, et à ce titre elles initient de nombreuses actions : acquisitions de pièces de valeur pour le futur musée ; organisations de manifestations et initiatives²¹ ; enfin recueil de dons pour la reconstruction – de la part, précisément, de ceux qui ne veulent pas en passer par LCL. Serait-ce alors à une entreprise de concurrence pour un hypothétique *leadership* de la mobilisation patrimoniale à laquelle ces associations se livrent avec LCL ? C'est ce que laisse entendre Pierre Poncet, vice-président des ACM et président des Amis de la Faïence²², lorsqu'il juge que la restriction patrimoniale du site au XVIII^e siècle induite par le projet du CG 54 de « Château des Lumières » serait incompatible avec les motivations locales ; et d'ajouter : « *Si on ne peut pas faire un musée XIX^e et XX^e à Lunéville, on le fera au château de Moyen* »²³.

En matière de concurrence avec LCL pour la mobilisation patrimoniale, on peut relever que certains achats de pièces réalisés par ces associations ne semblent pas, en dépit des déclarations d'intention, avoir respecté la contrainte implicite d'adéquation avec le projet du futur musée. Si jusqu'à présent, aucune position officielle très précise ne se dégage sur le contenu du musée, Annette Laumon (la conservateur en poste sur le site) demande aux associations de respecter au moins la contrainte de pièces du XVIII^e siècle pour ce Château des *Lumières*. Or, Pierre Poncet se porte régulièrement acquéreur, via « ses » associations, de faïences de Gallé ou de toiles de Renaudin, soit des œuvres du XIX^e siècle (la question complexe des achats de pièces est traitée plus longuement ci-dessous). Ceci dit, ces exemples, et quelques déclarations volontairement tapageuses (surtout quand on s'adresse à un enquêteur qui dit mener une enquête pour le Ministère de la Culture), ne suffisent pas à former une véritable concurrence. Et à nouveau, le terrain se révèle des plus complexes, surtout avec cet *objet-frontière* qu'est le patrimoine²⁴ – suffisamment mou pour susciter les investissements les plus divers (voire contradictoires d'un point de vue logique), et suffisamment dur pour cristalliser des positionnements collectifs forts.

Les différentes associations sont en effet liées entre elles, et en réseau, autour de l'Office du Tourisme, comme l'incarne notamment Pierre Poncet, présent dans le conseil d'administration des ACM, des Amis de la Faïence et de l'Office du Tourisme ; ce même Office du Tourisme qui

²⁰ Ce qui n'est pas le cas du CG 54 : rappelons qu'on se situe avant la récente loi de décentralisation qui transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales, dont des compétences en matière de patrimoine ; jusqu'à l'acquisition du château de Lunéville, le CG 54 ne s'occupait pas de monument de ce type. C'est ce que constate la conservateur départementale du patrimoine, en poste désormais au château, Annette Laumon : « *Le département n'a aucune expérience dans la gestion de patrimoine* » (entretien réalisé le 27 janvier 2005), soulignant qu'elle dépendait, dans la hiérarchie du CG 54, d'une autre direction que des personnes avec qui elle avait besoin de travailler au quotidien, etc.

²¹ D'autant plus dans l'année qui a suivi l'incendie : ces associations restent alors des interlocuteurs privilégiés au plan local ; alors qu'au fil du temps, c'est LCL qui devient incontournable et éclipse de fait au fur et à mesure ces associations. En termes d'actions, elles ont principalement édité une brochure, *Il était une fois... le château des Ducs de Lorraine*, dès mars 2003, vendue dix euros avec la mention « *Le bénéfice de la vente sera versé à la souscription du conseil général pour la reconstitution des collections du musée* » ; quelques mois ensuite, elles ont obtenu du livre manifeste préfacé par Aillagon, *L'appel de Lunéville* (Moulin et Wagner 2003), qu'il reverse les bénéfices aux ACM dans le but de « *réaliser l'achat d'une œuvre qui rejoindra le château une fois celui-ci reconstruit* ».

²² P. Poncet est également président de la Société d'horticulture de Lunéville, qui organise la fête du potimarron tous les ans sur le site du château ; secrétaire général de l'Office du Tourisme ; trésorier du « Pays d'accueil du Donon » (association pour la promotion touristique de la région de Pierre-Percée, entre Vosges, Moselle, Meurthe-et-Moselle et Bas-Rhin) ; etc. Cette figure locale a de multiples activités, en particulier dans le domaine patrimonial, depuis sa retraite d'avocat ; il a également longtemps connu un parcours politique très marqué à droite – longtemps anti-gaulliste, il se sent désormais proche de l'UMP.

²³ Château du XV^e siècle, situé entre Lunéville et Baccarat dans un village qui a reçu le surnom de « Barbizon lorrain » ; c'est un château privé dans lequel il a ses entrées.

²⁴ Sur la notion d'objet-frontière, cf. Star et Griesemer 1989 ; et pour son adaptation au patrimoine, cf. Tornatore 2000.

est en conflit plus ou moins ouvert avec le CG 54 depuis la reprise en main du château par ce dernier²⁵. Du coup, un tel réseau permettrait bien de former quelque chose comme un contre-pouvoir à LCL. Et il faut noter que certaines des figures de proue de ce réseau tentent de pousser le président des ACM – dont l'épouse, on l'a dit, était adjointe au maire à la culture dans la précédente équipe municipale RPR –, sinon à organiser cette concurrence, du moins à l'entretenir. Selon Pierre Poncet, ce serait là le fait des adhérents des ACM : « *C'est la population bourgeoise qui adhère à l'association, qui représente deux cents familles peut-être, et ils nous poussent à être un instrument de contestation, d'opposition* ». B. Jacquot cite l'anecdote du député UMP François Guillaume qui annonce spectaculairement à la première assemblée générale des ACM après l'incendie qu'il va adresser à l'association un chèque de mille euros (chèque que Jacquot attend toujours – entretien réalisé le 6 septembre 2004) : donner aux ACM pour ne pas donner à LCL ; bel et bien un contre-pouvoir, alors, quasiment politique ? Toujours selon Poncet, le maire de Lunéville semble apporter du crédit à cette concurrence et s'inquiéter de la situation, du moins pour les dons, puisqu'il « *a dit à notre assemblée générale : Je vais porter plainte contre vous, vous faites une escroquerie de recueillir des dons*' ».

L'exemple des achats de pièces pour le futur Musée de France

Cela dit, le fonctionnement véritable de l'association des ACM est tout différent, dans la mesure où son président travaille en bonne entente avec Annette Laumon, conservateur départementale affectée pour le moment à Lunéville²⁶, et en autonomie relative vis-à-vis des autres membres des ACM. Il œuvre ainsi pour et avec le projet du CG 54, et fait œuvrer les ACM en ce sens, même si cela peut aller à l'encontre de revendications de certains de ses membres. Par conséquent, dans le cas des ACM, si seconde mobilisation il y a, elle ne forme pas une concurrence mais vient agréger ses forces à celle mobilisée par LCL. Pour ce qui est de l'Office du Tourisme, il faut également nuancer ce qui a été dit : en entretien (réalisé par T. Gorius), si le président et le directeur de l'Office reconnaissent que certaines activités du CG 54 portent ombrage aux leurs, ils défendent le CG contre les critiques et autres réticences locales, en montrant combien le château évolue depuis sa cession au CG, alors qu'il était dans un état catastrophique (« *évolution déplorable* » selon les mots de M. Closse – entretien réalisé le 20 octobre 2005) quand la municipalité le gérait encore. Et si les ACM et l'Office du Tourisme n'y participent pas, on comprend qu'il n'y a ni véritable réseau, ni véritable concurrence – pas de contre-pouvoir, mais des interactions disons « banales » (au sens où elles sont parfois heureuses, parfois tâtonnantes, parfois porteuses de frictions entre les interactants, etc.).

Il est intéressant de relever ici des récits différents du processus d'achat de pièces destinées au futur musée²⁷. En premier lieu, voyons comment fonctionne Bernard Jacquot, et avec lui les

²⁵ « *Le CG a eu la bêtise d'installer un accueil à l'intérieur de la Cour du Rocher [soit à l'opposé de l'Office du Tourisme] où on distribue aux gens les billets, où on donne des guides, etc., or l'Office du Tourisme avait ses propres guides pour faire les visites. Et par conséquent s'est trouvé dépossédé d'une partie de son activité* » (Pierre Poncet).

²⁶ Tous les membres d'associations rencontrés travaillent ou simplement connaissent A. Laumon, ce qui n'est pas autant le cas pour Y. Ravallier de LCL. Cela confirme que ces associations œuvrent avant tout en vue du patrimoine lunévillois, et non en vue de la mobilisation institutionnelle dont il est actuellement l'objet.

²⁷ Comme le rappelait M. Dinet lors de la présentation du Dvd *Après le choc, l'action* au forum de la Fnac de Nancy le 7 février 2005 : « *Mme Laumon passe toutes ses journées à protéger, restaurer, conserver et en même temps à réfléchir à des hypothèses de possibles achats. Alors, dans ce domaine, il s'agit de faire en sorte de ne jamais rater une bonne occasion et de ne pas non plus investir pour investir. Et il faut d'emblée commencer à réfléchir sur le projet scientifique de ce que l'on appellera demain le musée. Nous ne souhaitons pas mettre en place un musée, au sens passé du musée, c'est-à-dire une boîte dans laquelle on range, on stocke des objets parfois*

ACM : à la base, il est sollicité par des particuliers vendeurs ou donateurs de pièces (faïences, tableaux, sculptures, etc.), en raison de la notoriété locale de l'association et de son ancienne implantation ; à propos de ces propositions il sollicite l'avis de A. Laumon sur l'intérêt de telle ou telle pièce pour le futur musée, d'une part car elle représente en quelque sorte le « porte-parole » du futur musée, et d'autre part parce qu'« elle s'y connaît plus que nous ! » (entretien réalisé le 6 septembre 2004). En un mot : « Je montre à Annette Laumon ce qu'on me propose et elle me dit : 'non, il y en a des quantités de ce tableau-là', ou 'ça oui, il faut acheter' » (*Ibid.*), et en fonction de ce jugement, Jacquot engage ou non les négociations, et les fonds de l'association. Ce n'est qu'à l'issue de ce processus qu'il soumet la pièce à l'approbation *a posteriori* des membres des ACM.

Toute différente est la conduite de Pierre Poncet qui peut être également sollicité, en tant que président des Amis de la Faïence, par des vendeurs ou donateurs potentiels. Il acquiert d'abord la pièce – quitte à passer par des montages financiers compliqués (en sollicitant des entreprises locales pour participer au financement, ou les ACM pour acheter des faïences, etc.) –, en fonction le plus souvent de ses propres préférences esthétiques (à savoir les faïences des XIX^e et XX^e siècles). Et ce n'est qu'ensuite qu'il soumet la pièce à Annette Laumon ; il s'expose alors à un possible refus de sa part, qu'il met sur le compte de la contrainte d'une hiérarchie à laquelle elle doit rendre des comptes. Comme le raconte Mme Blésaing, membre des Amis de la Faïence : « On a acheté plusieurs choses, comme un dessus de cheminée, et malheureusement c'est du XIX^e siècle, pourtant Bernard Jacquot nous l'a encore dit, pour les cinq briques qu'il valait... Je crois qu'on va se le garder ! » (entretien réalisé par T. Gorius). De ces récits, il ressort d'une part qu'il n'est guère question de concurrence pour la mobilisation, mais d'accompagnement de la mobilisation (B. Jacquot) ou de tentatives pour forcer un peu le passage afin de faire entrer dans le futur musée les pièces qu'on aimerait y voir (P. Poncet)²⁸. Et il ressort d'autre part que A. Laumon représente une figure prépondérante de médiatrice pour les acteurs locaux du patrimoine.

Figure institutionnelle certes, mais on reconnaît surtout la professionnelle du patrimoine qui s'est investie sur le terrain. Pour un certain nombre de membres de ces associations, elle a fait ses preuves, grâce d'abord à ses compétences archéologiques qui ont entre autres permis de retrouver dans les décombres la pièce emblématique du musée, le Nain Bébé²⁹. Et grâce ensuite à ses capacités relationnelles : elle s'est entourée pour les fouilles de deux lunévillois qui travaillaient au château, dont le concierge, archéologue amateur. Elle poursuit cette double entreprise en sollicitant les acteurs locaux : ainsi l'historiographe du lunévillois Jean-Pierre Carciofi qui, au début, s'est senti perçu par le CG 54 comme un « empêchement de tourner en rond qu'il fallait garder à

très hétéroclites, mais il est plutôt question d'un parcours de découverte des richesses patrimoniales, salon par salon » (observation réalisée par T. Gorius). Bref rien de précis, si ce n'est un projet muséographique qui suit l'évolution contemporaine (mais qui est une petite révolution par rapport au musée municipal précédent où animaux empaillés et faïences se côtoyaient) ; et qui devrait être concordant avec le projet du site dans son ensemble, à savoir le « Château des Lumières » – XVIII^e siècle.

²⁸ On peut encore les mettre en regard avec le récit que fait A. Laumon elle-même de ces parcours d'acquisition d'objets : « Autant lorsque c'est un tableau de Léopold [pièce récemment achetée par les ACM], jeune et en cheveux alors que je sais qu'on n'en a pas un équivalent (on en a un en mauvais état en réserve, et en tout cas pas de cette époque-là) : je sais que ce tableau il a un sens et une raison d'être dans le musée. Lorsque M. Poncet arrive avec une énième jardinière, même de Gallée, je ne suis pas sûre que ça s'intègre bien dans la démarche du musée. C'est intéressant comme objet, on ne sait jamais, en réserve, si un jour on fait une exposition thématique. [...] Il y a un gobelet aux armes de Léopold, même s'il est un petit peu ébréché, qui est en vente à Paris à seize mille euros, je préférerais qu'au lieu d'acheter du XIX^e il achète ce gobelet. C'est une pièce, je peux mettre mes deux mains à couper que la commission d'acquisition ne va pas me la refuser, parce qu'elle est cohérente avec le site [...] Donc là je ne prends aucun risque en disant : 'le gobelet il me sert, le bazzar XIX^e il va finir dans les réserves' » (entretien réalisé le 27 janvier 2005).

²⁹ Statuette polychrome de grand feu, en faïence, représentant celui qu'on appelait le Nain du roi Stanislas, en uniforme de hussard : il s'agit de la pièce la plus connue du Musée.

distance », estime que les choses ont changé avec Annette Laumon : « *Je pense que ce n'est pas un calcul de sa part, mais elle discute, elle fait appel, par exemple elle pose des questions [...] et ça c'est intéressant, moi ça me plaît !* ». Elle semble donc réussir la médiation avec les associations locales en leur donnant la reconnaissance et la tribune qu'elles réclament ; elle permet ainsi que la mobilisation dont elles sont les vecteurs vienne s'additionner à celle suscitée par LCL et ne se constitue donc pas en entité autonome. De son côté, elle dit d'ailleurs prendre délibérément du temps avec ces acteurs du patrimoine car ils représentent pour elle de « *bons relais d'opinion* » qui permettent de répercuter dans la population le travail qui est réalisé sur le site (notamment avec le bâtiment du château qui reste inaccessible). Et en même temps elle constitue une forme de « *point de passage obligé* » (Callon 1986) pour ces amoureux du patrimoine lunévillois : s'ils veulent continuer à agir sur leur patrimoine (par exemple en destinant des pièces au futur musée), il leur faut respecter le nouveau protocole – en l'occurrence, passer par A. Laumon, d'une manière ou d'une autre.

Rêves de château

Cela dit une forme de concurrence, dont les mêmes acteurs sont porteurs, demeure : elle concerne les conceptions patrimoniales en jeu. Il ne s'agit pas d'une concurrence organisée, tant les différentes personnes qui l'animent s'avèrent dans l'incapacité de se fédérer sous une formulation collective (et la possible mise en réseau, évoquée ci-dessus, n'existe pas) ; et « *conceptions patrimoniales* » est sans doute une expression un peu forte pour caractériser les opinions qui sont formulées. Parlons dans ce cas d'une forme de comité de vigilance : d'une vigilance exercée individuellement à propos de certains intérêts lunévillois concernant le château et le site. Cette vigilance se porte d'une part sur la conception du patrimoine en propre (quelle muséographie, par exemple ?) ; d'autre part sur celle du lien entre le patrimoine et la ville de Lunéville – où l'on retrouve cette idée, dominante chez certains, que ceux qui décident du projet n'habitent pas Lunéville. Par conséquent, les éléments contestés, pointés par cette vigilance, s'attachent aussi bien à des éléments du projet (quel musée ? quel Parc des Bosquets ? quelle affectation immédiate possible pour tous les locaux disponibles et récemment rénovés dans l'aile nord non sinistrée ? etc.), qu'au projet dans sa globalité. C'est par exemple le fait de J.-P. Carciofi qui a réfléchi à un projet d'ensemble bien éloigné de celui du CG 54, projet indexé selon lui sur le bon sens et la simple qualité de citoyen : depuis la création de parkings, de toilettes, jusqu'à la question des commerces ouverts le dimanche pour les touristes, en passant par un site qu'on puisse s'approprier, etc. (entretien réalisé le 6 septembre 2004).

On l'a dit, en règle générale « *conception patrimoniale* » est une expression inadéquate ; mais rares sont les entretiens au cours desquels les agents ne se laissent aller à dire ce qu'ils souhaitent pour le futur du château – à dire leurs rêves de château. Écoutons Mme Génini, agent du patrimoine à la mairie de Lunéville : « *Il faut qu'au moins pour une partie du château, ce ne soit pas un lieu consacré à des spécialistes mais vraiment que le grand public puisse y aller et qu'il puisse s'approprier le château. Il faut que les gens aient vraiment conscience que ça fait partie de leur patrimoine, de leur histoire [...] et puis qu'il n'y ait pas de conditions d'accès, avec un prix d'entrée. Oui, il faut que le château soit un espace ouvert et accessible, un lieu de vie* » (entretien réalisé par T. Gorius). Ces rêves de château, qui s'expriment alors même que le château est en train de changer, de subir des mutations profondes (et qui s'exprimeraient sans doute moins quand le château n'évoluait pas), montrent l'attachement des habitants pour leur patrimoine ; ils gagneraient sans doute à être confrontés, pour les personnes

qui les formulent, avec la question d'un « habiter Lunéville », c'est-à-dire d'un « être familier de son patrimoine »³⁰. Car cet attachement des habitants pour le château doit être intégré au fait qu'au cours de ces cinquante dernières années le château a toujours été un lieu de vie : cité administrative, casernes des pompiers et de l'armée, parking dans la Cour des Communs dernièrement, etc.

Pour conclure : retour sur les polarisations politiques incarnées

Le but de ce texte était de chercher à suivre la mobilisation autour de la reconstruction du château, afin d'accompagner et replacer dans leur contexte les études sur les émotions patrimoniales rassemblées dans ce volume ; et suivre la mobilisation en donnant à voir le cheminement de l'enquête. En ce sens la plupart des données concernent la rencontre avec le terrain, au cours des saisons 2004 et 2005 ; c'est pourquoi je vais profiter de l'espace qu'il reste pour faire un retour en guise de bilan, à partir de la situation actuelle. Alors reprenons : face à la mobilisation institutionnelle représentée par LCL, il a semblé particulièrement décisif d'engager l'hypothèse de polarisations politiques incarnées, dans le dessein notamment de ne pas rester prisonnier ou otage de déclarations politiques publiques dans un contexte social et patrimonial très sensible. Et cette hypothèse a contribué à faire émerger des versions différentes de l'« histoire officielle » de l'événement et de ses suites, et en bien des points plus intéressantes – non d'un point de vue narratif mais heuristique. Cela a conduit à une complexification de la description de la situation en augmentant le nombre des acteurs pertinents pour comprendre la mobilisation ; et particulièrement en dirigeant très vite l'enquête sur les relations entre cette association émanant du CG 54 (« de Nancy », avec la même intonation que quand des marseillais disent « de Paris »), et les associations patrimoniales locales. Cette question est devenue sensible en notant combien les polarisations politiques incarnées peuvent constituer des « ressources pratiques » pour les membres, selon le vocabulaire ethnométhodologique : c'est une telle ressource pratique qu'actionne Bernard Jacquot lorsqu'il se positionne à « droite » lors du conseil d'administration de LCL ; ou encore Maryvonne François-Rémy, lorsqu'elle fait appel à des élus UMP pour régler son conflit de local pour le Conservatoire de la Broderie Perlée.

Voilà les fils tirés le long de l'enquête et le chemin parcouru au fur et à mesure ; avec une hypothèse formée « sur le terrain », principalement au contact d'Yves Ravailier – en le voyant fonctionner avec M. Closse, et toute l'équipe du CG 54 qui se consacrait au dossier Lunéville. J'ai eu l'occasion de revenir avec lui sur cette période et ce qu'elle représentait pour lui (puisque, à le voir désormais travailler à LCL, il semblait acquis qu'il s'agissait d'une période révolue – entretien réalisé le 6 juillet 2005). Pour lui, les affaires se distribuaient au CG 54 entre Vincent Malnourri, Michel Dinet et lui, les trois entretenant entre eux des « relations de très forte confiance » ; ils formaient alors, toujours selon les mots de Y. Ravailier, « un trio très performant ». L'existence de ce trio tenait à l'incendie (il représentait la cellule de crise formée alors), et son mode de fonctionnement se partageait en deux types d'actions en commun : d'une part des réunions à trois, au moins une fois par semaine (à Nancy), au cours desquelles ils définissaient les orientations, les actions à privilégier pour la mobilisation ; d'autre part une forte présence sur le terrain, à Lunéville (il n'est

³⁰ Cf. Stavo-Debauge, 2002 ; également, la phénoménologie de la mémoire corporelle esquissée par Paul Ricœur (2000 : 48-49). La question soulevée ici est traitée de manière plus détaillée dans le *Catalogue d'émotions patrimoniales* ; je me permets à nouveau d'y renvoyer.

pas rare alors de voir Michel Dinet présent à l'assemblée générale d'une association lunévilloise, ou à une cérémonie locale), destinée à informer les têtes de réseau pour qu'elles médiatisent l'action du CG pour le château auprès de la population.

Bref, les polarisations politiques incarnées désignent bien la réalité de ce petit groupe pour les premiers temps après l'incendie, disons les dix-huit premiers mois³¹ ; ensuite, à partir de la seconde moitié de 2004, les choses changent. LCL s'implante à Lunéville, et Y. Ravaiiler va même résider à Lunéville ; pendant ce temps, avec les coûts qui augmentent et les problèmes financiers du CG 54 (dus aux transferts de compétences liés à la loi de décentralisation), M. Dinet se désengage progressivement du dossier – au sens où il se rend personnellement moins à Lunéville, et où le dossier Lunéville a été confié à une nouvelle direction (V. Malnourri ne s'occupe plus du dossier et, comme le dit Yves Ravaiiler, « en caricaturant, M. Dinet ne voit plus de Lunéville que les contraintes financières qui l'affolent »)³². C'est-à-dire, pour schématiser les choses : dans le même mouvement où les moyens financiers se font plus rares, la mobilisation devient moins institutionnelle en passant par une plus grande proximité avec les habitants de Lunéville. Concrètement : Y. Ravaiiler habite sur place, et il parle désormais de la nécessité d'une « meilleure entente avec les lunévillois », il relève qu'il « faut conserver la vocation urbaine des Bosquets »³³, etc. Il est simplement devenu citoyen lunévillois, et essaye de répercuter ses impressions de citoyen auprès de Closse et Dinet ; il comprend maintenant le « décalage entre les décisions prises à Blandan [nom de la rue où siège le CG 54 à Nancy] et la réalité du terrain ». Mais peu importe où demeure Y. Ravaiiler : retenons le changement de politique vis-à-vis de la sphère locale : à l'image des boulistes du parc des Bosquets, qui étaient jusqu'à ce moment chassés aux portes du parc, et qu'on laisse désormais volontiers jouer, voire organiser des compétitions – et ces boulistes de se préoccuper dès lors de la mobilisation, de proposer de baptiser le prochain concours « des Lumières » et de reverser une partie des droits d'inscription à LCL. Certes, tout ne se passe pas de manière aussi idéale ; mais on voit l'évolution générale.

Cette évolution, c'est le passage d'un trio dynamique Dinet / Malnourri / Ravaiiler³⁴, réuni en cellule de crise après l'incendie, agissant sur le terrain de concert ; à une participation locale, moins indexée sur ce qu'on appelle la démocratie participative que sur le constat des usages du patrimoine à Lunéville (comme le formule Ravaiiler : « Les gens se sont appropriés depuis longtemps le parc, continuent à le faire quotidiennement, et on ne peut pas faire le projet sans eux ; il faut en tenir compte »). Le passage de polarisations politiques incarnées dont le modèle d'action serait le café philosophique, et dont les acteurs portent leurs réflexions sur de grands principes politiques et philosophiques (comme le contrat social et la participation des habitants) et sur des actions

³¹ Cela ne signifie pas que l'hypothèse des polarisations politiques incarnées ne fonctionne et ne corresponde qu'à ce petit groupe – les exemples donnés dans cet essai ne concernent pas tous ce petit groupe, loin s'en faut. Cela signifie simplement que l'hypothèse a été formée au contact de l'intimité de ce petit groupe, telle que Ravaiiler la décrit ; et qu'elle désigne le fonctionnement politique de personnes partageant une forte intimité, une grande connivence entre elles, etc. – qui agissent en politique sans avoir forcément besoin de débattre et discuter entre elles (alors qu'elles évoluent bien dans un régime démocratique).

³² Alors que le dossier était piloté par la Direction Générale des Services, il échoit à partir de l'été 2004 à la Direction du Développement.

³³ En racontant son dimanche précédent où il est venu assister au bal musette organisé comme tous les dimanches des mois d'été au kiosque à musique du parc ; près de mille personnes selon lui.

³⁴ Trio auquel il faut ajouter Michel Closse quand la ville de Lunéville est impliquée (également LCL puisqu'il en est le président) ; et Norbert Engel, pour tout ce qui concerne les activités culturelles (il a écrit des saynètes pour la réouverture du parc en juillet 2003 ; il a animé un café philosophique ; il participe de près aux *Cahiers de Lunéville*, revue semestrielle dont déjà deux numéros sont parus ; etc.).

destinées à l'extérieur (de potentiels futurs touristes ; des gens passionnés de patrimoine ; etc.) À d'autres formes de polarisations politiques incarnées dont le modèle d'action relèverait plutôt de manifestations populaires comme une étape du Tour de France ou une compétition de pétanque, et dont les acteurs portent leurs réflexions sur des aspects pratiques et vers les populations proches (les différentes sphères locales). Il s'agit désormais de faire participer le plus grand nombre d'habitants de Lunéville et des environs pour qu'ils agissent sur et pour leur patrimoine, par exemple en venant jouer au « Concours de pétanque des Lumières ». Pour le dire au plus pressé, en forçant le trait : le passage de réflexions sur la participation des habitants, à la pratique de cette participation.

Cette évolution est l'occasion de réécouter quelques rêves de château : si le président de l'Office du Tourisme souligne, à propos d'une action menée par le CG 54, « *On a été associés* » il ajoute immédiatement « *après la décision* » ; et son directeur d'acquiescer : « *On n'est jamais associé pour le choix. On est associé pour la mise en place. Ce n'est pas pareil...* » (entretien réalisé par T. Gorius). Ou cet autre rêve de château, formulé par Denis Hassler (représentant de l'union locale Cfdt et président de l'Association du Développement du Pays Lunévillois), plus précis et sans doute plus réaliste quant aux possibilités réelles d'action de la sphère locale : « *Ils auraient pu nous associer [parlant de l'Association du Développement...]. Y compris en allant jusqu'à nous dire : 'attendez on va pas vous demander votre avis le Pays sur ce qu'on veut en fait. Par contre on ne veut pas se couper du côté populaire, social, etc., qu'avait le château et ce qu'on vous demande au Pays, c'est d'assumer ce rôle-là. Donc une démarche participative un peu, pas sur les grands projets (ceux-là sont liés à des financements), mais sur tout ce qui peut être annexe* » (entretien réalisé le 1^{er} juillet 2005 par J.-L. Tornatore). Si ce n'est encore qu'un rêve de château, c'est me semble-t-il proche de la direction que prend la mobilisation à travers l'évolution générale mise en évidence.